



Bureau de la Représentation de l'État
Affaire suivie par : Charlotte Cambresy-Baesch

Châlons-en-Champagne, le 06/01/2021

Cellule de gestion de crise en visioconférence
Parlementaires, présidents des EPCI et maires des communes des villes sièges des
arrondissements
Vendredi 29 janvier 2021 à 8 H 00

M. le préfet remercie les participants à la réunion et propose d'inverser les points à l'ordre du jour pour pouvoir aborder en premier lieu la question des fonds de soutien dans le cadre du plan de relance.

Point 1 : focus sur quatre fonds du plan de relance destinés aux entreprises

Le directeur de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial fait un focus sur quatre fonds d'aide liés au plan de relance dédiés à l'activité industrielle. Un certain nombre d'entreprises dans la Marne ont répondu aux AAP (appels à projets) en 2020 et ont pu se voir attribuer une aide financière pour le projet proposé. D'autres n'ont malheureusement pas pu être retenues, d'autres n'ont pas candidaté.

Il indique que le taux de sélectivité est relativement important à l'échelle nationale (30%), tous les dossiers n'ont pas pu être retenus. A l'échelle de la région Grand-Est, 190 entreprises n'ont pas été satisfaites. Ces dernières seront recontactées prochainement pour être accompagnées, pour comprendre pourquoi leurs propositions n'ont pas été retenues. Certaines seront réorientées vers d'autres fonds (BPI, fonds régionaux), d'autres devront retravailler leurs dossiers pour pouvoir être éligibles.

Le directeur de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial explique que la situation n'est pour autant pas figée puisque les non-satisfaits ou les retardataires pourront candidater en 2021. Il propose aux élus de communiquer sur cette possibilité largement autour d'eux, car il y a peu de propositions à l'heure actuelle au sein de la Marne.

Les montants des dotations à l'échelle nationale pour 2021 sont les suivants :

- ✓ Fonds de soutien à la modernisation des filières aéronautiques : 150 millions d'euros
- ✓ Fonds de soutien à la modernisation des filières automobiles : 350 millions d'euros
- ✓ Fonds de relocalisation des industries critiques : 450 millions d'euros
- ✓ Fonds de soutien à l'investissement et la modernisation de l'industrie : 150 millions d'euros

M. le préfet déclare que les services de la préfecture se tiennent à disposition pour donner des informations complémentaires et rappelle l'existence de la cellule France Relance.

Point 2 : la campagne de vaccination

M. le préfet informe d'abord les élus que de nouvelles modalités de gestion de la campagne de vaccination seront très prochaines mises en place via une déconcentration du pilotage de cette dernière à l'échelle régionale. Une cellule régionale de pilotage de la vaccination sous la coprésidence du DG ARS et la préfète de région sera prochainement mise en œuvre. Cette cellule réunira à une fréquence hebdomadaire les préfets des départements, le président du conseil régional, les présidents des conseils départementaux, les représentants des acteurs associatifs et les représentants des ordres médicaux et paramédicaux.

Cette cellule aura pour objectif d'assurer la circulation de l'information sur les approvisionnements et de coordonner la répartition régionale des doses vaccinales, d'organiser des moyens de transport supplémentaires pour l'acheminement des vaccins, de coordonner la mobilisation d'équipes mobiles et de renforcer la campagne de communication nationale.

M. le préfet indique que cette annonce va dans le bon sens car un certain nombre d'élus et de services de l'État avaient proposé que cette gestion se fasse à l'échelle régionale et non plus de manière uniquement centralisée. Il pointe notamment la problématique des approvisionnements qui pourraient faire preuve de davantage de fluidité.

M. le préfet aborde ensuite la question de la situation sanitaire du département. Il rappelle que les élus sont destinataires de données épidémiologiques régulières par mail. Concernant la circulation du virus au sein du département de la Marne, M. le préfet indique que la tendance haussière des contaminations est modérée, mais régulière (pas de pics, progression lente). Malheureusement, cette progression commence à produire à nouveau des répercussions notables sur le fonctionnement des services hospitaliers. Les transferts de patients ont repris pour faire face à la saturation de certains groupes hospitaliers. Il fait remarquer que le nombre de décès croît.

M. le préfet explique que ces observations s'effectuent un peu partout en France et au sein de la région Grand-Est et qu'elles justifieraient pleinement des décisions plus restrictives en matière de lutte contre la propagation du virus. Il indique ne pas toutefois avoir d'informations précises à ce stade.

Concernant la gestion de la campagne de vaccination, M. le préfet précise enfin que les doses reçues ne sont pas celles qui avaient été annoncées et qu'il importe de prendre en considération cette donnée pour mener à bien les opérations.

M. le préfet laisse la parole au délégué territorial de l'ARS de la Marne.

M. le délégué territorial de l'ARS de la Marne indique que les difficultés liées à l'approvisionnement en doses vaccinales ne sont pas uniquement dues à un manque ou à une insuffisance de doses, les problématiques proviennent également de la diffusion d'informations contradictoires qui peuvent avoir des conséquences au niveau opérationnel. Il prend l'exemple de la livraison de vaccins MODERNA qui était attendue pour cette semaine : de nombreuses informations sont parvenues à ce sujet pour finalement aboutir à la non-distribution dudit vaccin. Les dernières informations du groupe pharmaceutique indiqueraient une potentielle livraison pour le mois de février. Il semblerait que PFIZER puisse quant à lui pouvoir effectuer des approvisionnements plus réguliers qu'ils ne le sont actuellement et dans des proportions plus importantes à compter de la mi-février.

Quelles que soient les difficultés, M. le délégué territorial de l'ARS de la Marne insiste sur le fait que le sujet prioritaire est bien le rappel de vaccination ou l'administration de la seconde dose. Il précise que ce rappel doit se faire dans les 21 jours pour les publics des EHPAD et dans les 28 jours pour les autres publics.

Avant de laisser la parole aux élus, M. le préfet revient sur la question de l'attente de certains élus pour l'ouverture des autres centres de vaccination comme notamment celui de Sezanne, de Montmirail ou de Suippes. M. le préfet indique que la problématique de l'insuffisance des livraisons est trop importante pour pouvoir raisonnablement effectuer ces ouvertures. Il ne faut tout simplement pas que ces centres soient ouverts alors que les doses de vaccins ne sont pas suffisantes pour le faire. Les actuels centres de vaccination ouverts sont loin de fonctionner à 100%, il a fallu même déprogrammer des rendez-vous à Reims.

M. le préfet déclare que les personnes à mobilité réduite sont toutefois prises en considération malgré la pénurie. Il salue au passage l'initiative du président du conseil régional relayée par les présidents des conseils départementaux consistant à mettre en place des équipes mobiles de vaccinations permettant de se rendre au domicile des personnes sans mobilité.

Intervention de M. de Courson :

L'élu indique que les administrés sont nombreux à ne pas comprendre la situation actuelle compte tenu de la communication menée à l'échelle nationale. Pour l'élu, les informations transmises par le biais des annonces faites ne sont pas en cohérence avec la situation locale de pénurie de vaccins et explique regretter cet état de fait. Concernant les nouvelles modalités de gestion de la campagne de vaccination, le député souhaiterait avoir des informations quant à la plus-value d'une gestion régionale et non plus départementale. Il aimerait également savoir s'il reste des possibilités pour que des primo-vaccinations soient tout de même effectuées compte tenu du niveau des actuels stocks.

Intervention de M. Bruyen :

Le président du conseil départemental se questionne également au sujet de la plus-value d'une gestion de la campagne de vaccination à l'échelle de la région. Il remercie M. le préfet d'avoir validé au sein de la Marne le dispositif mobile de vaccination à destination des personnes à mobilité réduite. Il termine son propos en insistant sur l'urgence de vacciner également les résidents des ESMS ou « résidences autonomie ».

Réponse de M. le préfet :

Concernant la gestion déconcentrée à l'échelle régionale, M. le préfet explique qu'il ne s'agit pas de remplacer ce qui s'effectue à l'échelle départementale, mais de rendre plus efficiente la distribution des doses à l'échelle supra départementale. M. le préfet explique que la décision de répartir les doses vaccinales à l'échelle de la région est une bonne idée qui permettra d'accélérer les prises de décision au moyen d'une remontée d'informations plus efficace et plus pertinente. De la même manière, la redescende d'informations sera elle aussi améliorée. Il rappelle que la problématique des approvisionnements est double : s'il y a effectivement une insuffisance de livraisons de doses vaccinales liées à des difficultés avec les groupes pharmaceutiques, il y a également une problématique de gestion des informations qui peuvent conduire à des difficultés opérationnelles. M. le préfet cite l'exemple du département des Vosges qui a reçu plus de doses que le département de la Marne, pourtant plus peuplé.

M. le préfet explique qu'actuellement la question de la gestion de la campagne de vaccination à l'échelle départementale se centre essentiellement sur la gestion de stocks en mode dégradé. Cette question ne devrait pas perdurer dans le temps, et il importe qu'un système de gestion supplémentaire soit mis en place pour être en capacité de faire de la vaccination de masse prochainement.

Concernant la question de l'administration des premières doses, M. le préfet indique qu'une clé de répartition a été mise en place à la suite de réunions de travail avec le corps médical, l'ARS et des représentants du secteur pharmaceutique en lien avec les services de l'État. Cette répartition est la suivante : 30% des doses reçues sous mise de côté (« préciput ») pour les EHPAD et les personnels de santé, le reste permettant d'approvisionner les centres de vaccination (dans la proportion de 50% pour l'arrondissement de Reims, 20% pour celui de Châlons-en-Champagne, 20% d'Épernay et 10% de Vitry-le-François, données approximatives). Cette répartition tient compte de la population au sein de chaque arrondissement.

Réponse de M. le délégué territorial de l'ARS :

M. le délégué territorial de l'ARS explique que le comité opérationnel de vaccination se réunit tous les jeudis soirs et que la question des résidences autonomie est bien au centre des réflexions. Il rappelle que l'approvisionnement se fait par le biais de 2 flux dont l'un passe par le CHU et qui permet à la fois de livrer les centres de vaccination et de permettre la vaccination des personnels. L'autre flux est à destination des EHPAD via les officines pharmaceutiques. Il précise que le second vaccin au sein des EHPAD va débuter très prochainement et qu'après cette opération, les résidences autonomie seront prioritaires. Il insiste sur la nécessité de se focaliser sur la seconde injection, car d'après les scientifiques l'immunité face au virus commence seulement à se créer deux à trois semaines après la seconde dose.

Intervention de M. LEVEQUE :

L'élu rappelle qu'un décret est paru très récemment au sujet de la gestion des cantines scolaires et que sa mise en œuvre est très difficile à mettre en place. D'après ces nouvelles directives, il s'agit de mettre en place une distanciation sociale de 2 mètres (au lieu d'un seul précédemment) entre chaque rationnaire au sein des cantines et restaurants scolaires. Il souhaiterait avoir des renseignements de la part des services académiques.

Réponse de M. l'IAA-DASEN :

M. l'IAA-DASEN explique qu'il s'agit d'une recommandation qui doit bien entendu être adaptée aux réalités locales. Il précise que si cette distance de 2 mètres est respectée les personnes ne devraient pas être déclarées cas contact au cas où surviendrait la découverte d'un cas positif au sein de ladite communauté éducative. Il indique que cette question pourra être abordée lors des prochaines rencontres des élus avec les services de l'éducation nationale qui auront lieu prochainement.

Intervention de M. SAVARY :

L'élu indique qu'il ne trouve pas opportun la mise en place d'une nouvelle cellule de gestion à l'échelle régionale et que cette décision ne permettra pas de régler les difficultés tant que la pénurie en matière de vaccins perdurera.

Conclusion :

M. le préfet explique qu'il a confiance au sujet de la gestion déconcentrée de la campagne de vaccination, pour lui cette harmonisation aura plus d'effets positifs à l'échelle régionale qu'à l'échelle centrale comme c'est le cas actuellement. Il rappelle que cette nouvelle modalité de gestion n'a pas pour objet de remplacer le travail effectué au sein des départements mais bien de permettre d'agrèger des renseignements et des informations à l'échelle régionale et de permettre à l'échelon central de disposer d'informations plus fines et plus pertinentes.

Il remercie l'ensemble des acteurs participant aux différents dispositifs de la campagne de vaccination et donne rendez-vous la semaine prochaine aux différents participants de la réunion.

Prochaine réunion : le vendredi 5 février 2021 à 8 H 00.

Le Préfet

Pierre N'GAHANE

